



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
Reconnue d'utilité publique par décret du 4 décembre 1922

LIGUE CORSE DE FOOTBALL
LEGA CORSA DI BALLÒ

Mesdames, Messieurs,
Les Présidents des clubs,

BASTIA, le 17 novembre 2021

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale ordinaire de la Ligue Corse de Football, qui se tiendra le 4 décembre 2021 à 9H dans l'amphithéâtre LANDRY de la faculté de droit de Corte.

A ce titre, vous trouverez, ci-joints, tous les éléments nécessaires à votre information :

- L'ordre du jour
- Une attestation de pouvoir (*à remplir en cas d'absence**)
- Le rapport moral
- Les documents comptables
- Le budget prévisionnel 2021-2022
- Les propositions de modifications des règlements

* En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter, au choix (article 12.3 des statuts de notre ligue) :

- Par un licencié de votre club
- Par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre club lors de l'Assemblée Générale, sachant que le représentant d'un club peut représenter au maximum 2 clubs y compris le sien.

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir ci-jointe et de la retourner à la Ligue, signée, dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Ligue
JEAN RENE MORACCHINI

Siège social :

Rue Claude PAPI Lieu-Dit Volpajo 20600 Furiani Tél : 04.95.30.14.90.

Email : secretariat@corse.fff.fr

